



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 22998

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur les difficultés rencontrées par certaines familles pour disposer de places dans des crèches. Il aimerait en particulier être mis au courant de la situation actuelle dans le département de la Haute-Marne du nombre de places disponibles et du ratio que celui-ci représente pour 100 000 habitants.

Texte de la réponse

L'attention du ministre délégué à la famille est appelée sur le nombre de places disponibles en établissements d'accueil petite enfance dans plusieurs départements. Pour apprécier la situation actuelle dans les départements cités ci-dessous, il s'avère que l'analyse suivante est la plus pertinente.

Nombre de places disponibles pour 1 000 enfants de moins de 3 ans

DÉPARTEMENTS	CRÈCHES COLLECTIVES et familiales	HALTES-GARDERIES jardins d'enfants	ÉTABLISSEMENTS multi-accueil	ENSEMBLE
Aisne	15,2	19,9	-	35,1
Ardennes	39,9	14,6	2,7	57,2
Aube	79,0	29,2	26,2	134,4
Haute-Marne	21,7	8,4	17,0	47,1
Marne	74,9	30,2	23,1	128,2
Meuse	33,4	15,1	3,1	51,6
France métropolitaine	76,0	27,1	24,1	127,3
Source : DREES (31 décembre 2001) - INSEE (1er janvier 2001).				

Nombre de places disponibles pour 1 000 enfants de moins de 6 ans

DÉPARTEMENTS	CRÈCHES COLLECTIVES et familiales	HALTES-GARDERIES jardins d'enfants	ÉTABLISSEMENTS multi-accueil	ENSEMBLE
Aisne	7,7	10,1	-	17,7

Ardennes	20,1	7,3	1,3	28,7
Aube	39,3	14,5	13,0	66,8
Haute-Marne	10,8	4,2	8,5	23,5
Marne	38,4	15,5	11,9	65,7
Meuse	16,5	7,5	1,5	25,5
France métropolitaine	38,6	13,8	12,3	64,6

Source : DREES (31 décembre 2001) - INSEE (1er janvier 2001).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22998

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5935

Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8222